Challenge Auvergne-Rhône-Alpes
Ecoles Françaises de Cyclisme

Cahier des charges organisateur

1. **Introduction :**

Une manche du challenge « Ecole de Cyclisme Auvergne-Rhône-Alpes » est une épreuve classique qui comportera en plus une épreuve par équipe.
Une épreuve « école de cyclisme » comporte au moins 2 épreuves individuelles obligatoirement sauf CX.

2 niveaux de compétition seront validés en fonction du programme.

- Classe 1 : épreuve de référence, avec au moins 3 épreuves individuelles et 2 épreuves par équipe au minima.
- Classe 2 : épreuve traditionnelle ou CX, avec 1 ou 2 épreuves individuelles et 1 épreuves par équipe.

L'épreuve peut se dérouler sur une journée, ou sur une amplitude horaire assez large pour accueillir la compétition.

2. **Les épreuves :**

Epreuve	Epreuves individuelles	Exemple d'épreuves	Exemples épreuves équipe classe 1 (Au moins 5 participants)	Exemples épreuves équipe classe 2 (De 3 à 4 participants)
CX	1	CX	Relais mixte toutes catégories	Relais par catégories ou double catégorie mixte ou non
Route	2	Jeux-Route Sprint-route Chrono-route	Relais : Jeux / Mécanique	CLM par catégories ou double catégorie
Route	3 et +	Jeux-sprint-route Sprint-clm-route-quizz	Relais CLM : 1er groupe U9-U11 / 2ème groupe U13-U15 / 3ème groupe Fille	Relais route mixte ou non

Piste	**3 et +**	**Course aux points Scratch Chrono**	**Contre la montre ; type vitesse par équipe avec temps pris sur le 2ème coureur**	**Vitesse par équipe Poursuite par équipe**
Mixte	**3 et +**	**Route – Jeux – CX…**	**Relais mixte route / Gravel**	**Relais jeux ou mécanique**

3. **Candidatures d'organisation et cahier des charges :**

Toute candidature devra être proposée à la commission route jeune, via l'adresse mail suivante : ffcauracomjeunesroute@gmail.com

Les candidatures sont recevables tout le long de l'année, mais pour travailler sereinement, la priorité aux candidatures sera de la façon suivante :

1 Date de réception (J-6 mois) et zone géographique / 2 disciplines proposés et programme

Le cahier des charges est le suivant : une épreuve individuelle (un classement général de la journée) et une épreuve par équipe au minima, sur les disciplines suivantes : Route, Piste, Cyclo-cross.
L'organisateur assurera les classements et récompenses de son épreuve, ainsi que pour le(s) épreuve(s) par équipe.
Sur une saison, 4 épreuves route et/ou piste, 2 épreuves cyclo-cross, avec un « turn-over » au fil des années sur le territoire pour que l'ensemble des clubs puissent participer à au moins 4 épreuves.
L'organisation peut se tenir sur 1 journée ou 2 journées, dans tous les cas, prévoir

- Un espace « quartier des équipes »
- Un parking public.
- Un point restauration,
- Vestiaires
- Toilettes à proximité
- Arbitres en conséquence,
- Sonorisation,
- Point d'accueil et d'information.
- Le programme doit être présenté au moment de la candidature, un point entre l'organisation, arbitres et référents de club doit être programmé avant l'épreuve.

Zones géographiques :
63 -15 - 43 -03 / 03 – 69 - 43 - 42 / 42- 69-01/ 01-73-74 / 38-26-07 au moins 1 épreuve sur ces 5 zones.
Championnat Régional de cyclo-cross : l'épreuve de promotion école de cyclisme à l'occasion du championnat pourrait être remplacée par une manche du challenge. Il suffira de rajouter une épreuve de relais mixte toute catégorie. Il faudra valider la composition d'une équipe pour avoir un maximum de club pouvant participer :
Ex : E1 x U11 / 2 filles toutes catégories / 2 U13 / 2 U15 (7 compétiteurs), avec possibilité de surclasser en cas de trou dans l'effectif (ex : U11 à la place d'un U13).

4. **Engagements et règlement :**

Les engagements devront être fait par les clubs et « ententes de clubs » auprès de l'organisateur, en évitant les inscriptions individuelles, un référent par club doit être nommé pour être l'interlocuteur avec l'organisateur. Les clubs motivés à participer à une épreuve auront une date limite de pré-inscription afin d'aider l'organisateur à recevoir des licenciés d'autres clubs ne remplissant pas les critères. En cas de forte participation, l'organisateur peut limiter le nombre de participants total, voir par club. Mais la priorité sera d'intégrer un maximum de clubs labélisés.

Une entente (composée de 3 clubs maximum) participera dans le classement général avec la même composition de clubs déclarés avant la 1ère manche.
Un règlement a été édité et visible sur le site internet ou sur demande à la commission.

5. **Classement final, communication et suivi :**

Chaque organisateur pourra se servir de cette manche pour communiquer en amont, pendant et après et aussi bénéficier d'une communication du comité régional. A l'issue de l'épreuve, l'organisateur devra faire parvenir les classements généraux individuels filles et garçons, ainsi que le ou les classements des épreuves par équipe proposées, dans les 24h à la commission : ffcauracomjeunesroute@gmail.com , en plus du circuit habituel de diffusion des résultats.
Le classement du challenge sera mis en ligne sur le site du comité, celui-ci pourra être repris par les clubs participants pour leur propre communication.
En cas de litige, seule la commission aura la charge de régler tout problème.
Le club ayant le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur, il sera tenu compte pour tous les participants 2 manches « joker » quel que soit le nombre de participations (absence ou plus mauvais résultat d'une manche).
Une remise des récompenses pourrait être mis en place lors de l'AG annuelle du comité, pour les 3 premiers clubs du classement final.
Dotation en cours de réflexion.

6. **Encadrement et étique sportive :**

Sur chaque manche, les clubs devront être représenté par un éducateur diplômé, responsable de son club sur la durée de la manche. Il assurera l'encadrement de son club, de l'étiqué sportive et du fairplay auprès de l'organisateur et des participants. Il assurera si besoin le lien avec la commission (contact, résultats, proposition, réclamation…).
Lors de la compétition, seul un éducateur référencé dans l'encadrement (noté sur le bulletin d'engagement) et à jour de son diplôme pourra intervenir auprès de l'organisation et des arbitres.
Aucune intervention de parents ou autre personne ne pourra intervenir au nom de son club.
En cas de manquement grave après retour du corps arbitral, la commission jouera un rôle d'arbitrage.

7. **Contacts et conseils :**

Patrick BILLET : 07 82 93 43 65
Emilie DUPRE : 06 18 05 08 63